

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, FAVIER Jacques, JEANSON Claire, LAMARQUE Bernard, NORGUET Nadine, RATEAU Christian, VERVOUX-CARREYRE Emeline - **Excusés** : DOUMERC Marjorie (pouvoir à M. BALADE), FUMEY Wilfrid (pouvoir à M. RATEAU), MARTAIL Sonia (pouvoir à Mme NORGUET), SESE-DUVILLE Dominique (pouvoir à Mme BOUCAU), DUBOS Jean-Pierre, MALEPLATE-JANUARD Laurie, PINAUD Nicolas, SEDANO Bernadette, SOUPERBAT Danielle - **Secrétaire** : Jean-François BALADE

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

> 2021-11-1 : Transfert dans le domaine public de la « Rue des érables » (voie et réseaux) ainsi que de la parcelle destinée à l'aménagement d'un cheminement doux vers le Chemin de Menjots, par acte authentique en la forme administrative.

> 2021-11-2 : Financement des travaux d'extension et de rénovation du club house de football : Convention de mise à disposition des terrains et des équipements avec la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, le District de Gironde FFF et le Club de football « l'Avenir Toulonnais ».

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

2 > Présentation rapport d'activité 2020 du SISS par M. FAVIER

3 > Présentation rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal de l'eau par M. LAMARQUE

4 > Présentation rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal d'assainissement par M. LAMARQUE

5 > Présentation du Compte rendu du dernier conseil d'école par M. BOUCAU

6 > Informations relatives à la dernière Commission Environnement de la CdC

IV : QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

> 2021-11-1 TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA « RUE DES ERABLES »

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la demande présentée le 10 avril 2008 par Gironde Habitat de rétrocession des VRD et espaces verts de la Résidence « Les Menjots », située Rue des Erables, composée de 26 logements individuels locatifs sociaux. Divers désordres techniques ayant été constatés alors (affaissement de chaussée, problèmes d'évacuation des eaux pluviales...), un échange a commencé avec les représentants locaux de Gironde Habitat afin de voir réaliser les travaux nécessaires avant d'envisager la rétrocession des VRD dans le domaine public communal. Le bon achèvement de ces travaux de rénovation par Gironde Habitat a été constaté en 2016, ce qui a permis de relancer le projet de rétrocession. Entre temps, considérant l'exigüité ainsi que les divers aménagements installés devant les logements au sein des espaces verts, la commune avait informé Gironde Habitat que le projet de rétrocession ne porterait que sur les VRD, « les espaces enherbés devant les habitations restant à la charge des locataires ou s'il y a défaut, seront effectués par une entreprise et facturés au locataire par Gironde Habitat ».

Le projet d'aménagement du chemin piétonnier reliant la « Rue des Erables » au « Chemin des Menjots » a donné une nouvelle orientation à ce dossier afin d'intégrer en complément des VRD la cession à la commune d'une partie de l'espace vert, récemment borné et dénommé lot B. Au final, le projet de rétrocession porte sur les lots A (VRD) d'une superficie de 2.203 m² et B (espace vert ci-dessus mentionné) d'une superficie de 193 m² tel que figurant sur le plan ci-annexé.

Considérant que les travaux de rénovation de la voirie engagés par Gironde Habitat en vue de son transfert dans le domaine public communal ont été réalisés conformément aux attentes techniques de la commune,

Considérant l'avis favorable émis par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la rétrocession du réseau d'assainissement,

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration de la voie dénommée « Rue des Erables » et de ses réseaux dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- d'acquérir par acte authentique en la forme administrative auprès de Gironde Habitat les parcelles ci-dessus désignées moyennant le prix de 1 euro symbolique, le cas échéant, les frais y afférents étant à la charge de la Commune ;

(Nota : la préparation de cet acte doit être réalisée par le service juridique de Gironde Habitat. Les services du SDEEG seront sollicités à défaut ou pour accompagnement dans cette procédure).

- d'autoriser M. le Maire, ou son 1^{er} adjoint en cas d'indisponibilité, à recevoir et authentifier ledit acte en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- le cas échéant, de désigner M. Jacques CATTANEO, 1^{er} adjoint au Maire, ou tout autre adjoint dûment désigné par M. le Maire, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

- La dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération d'acquisition par la commune.

> 2021-11-2 : FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CLUB HOUSE – FAFA 2019 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS AUPRES DES INSTANCES DU FOOTBALL

M. le Maire rappelle aux élus municipaux l'attribution en décembre 2019 d'une subvention d'un montant de 24.000 € par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et la Fédération Française de Football (FFF), au titre du fonds d'aide au football amateur (FAFA), à la commune de Toulennaise en vue de la réalisation de l'extension du Club House (espace clos et couvert de convivialité en dur). Pour précision, ce projet avait bénéficié d'un abonnement de 20 % par le Comité d'Organisation Local des Coupes du Monde féminines de la F.I.F.A 2018 (U20) et 2019 dans son Plan Animation et héritage.

L'achèvement de ces travaux ayant été acté en mai 2021 et la dernière réserve technique levée le 29 septembre 2021, le versement des subventions (ou de leurs soldes) a été sollicité auprès de l'ensemble des partenaires financiers :

Pour mémoire :

Coût total de l'opération = 152 696,75 € HT, soit 183.236,10 € TTC

Subventions obtenues : = 86.731,00 €, soit un taux de subventionnement de 60 %

réparties comme suit

➤ DETR = 38.731,00 €

➤ Conseil Départemental = 24.000,00 €

➤ FFF = 24.000,00 €

Autofinancement communal = **65.965,75 €**

Pour le dossier de la FFF, il est indispensable de joindre à cette demande de versement la convention de mise à disposition des installations, dûment signée par les instances fédérales (Ligue et District), le club de football communal « l'Avenir Toulennais » et le porteur du projet, avant le 13 décembre prochain, telle que présentée ci-joint.

M. le Maire donne connaissance aux élus des principaux éléments de cette convention visant à définir les conditions et modalités de mise à disposition des terrains et équipements y attenants, à savoir :

- mise à disposition à titre gratuit des 2 terrains de football et ses abords (capacité d'accueil < 300 places debout), de l'éclairage, du club house, des 4 vestiaires et des parkings
- respect obligatoire des normes de sécurité, jouissance paisible et normale des équipements, assurance ...
- répartition de l'entretien / nettoyage / maintenance :
 - Pendant la durée de la présente convention, la Collectivité s'engage à assurer à ses frais, les prestations d'entretien des terrains, d'eau, d'électricité (éclairage), de chauffage et de maintenance des Equipements.
 - La Collectivité s'engage à fournir de façon permanente tout service relatif aux équipements mis à disposition habituellement fourni (nota : la commune fournit la peinture pour le traçage du terrain. Cette opération reste à la charge du club de football).
 - Le nettoyage courant du Club House et des vestiaires reste à la charge du club de football « L'Avenir Toulennais ».

- Il est précisé que la Collectivité s'engage à porter une attention toute particulière à la qualité et à l'entretien de la pelouse du terrain et mettra tout en œuvre pour maintenir celle-ci dans le meilleur état possible durant la durée de la mise à disposition.
- Durée de la convention : 4 saisons sportives (a minima)

M. le Maire précise que ce document répond dans un 1^{er} temps à un formalisme administratif pour finaliser le financement des travaux du Club House. Il sera nécessaire d'élaborer dans un 2^{ème} temps au cours des prochaines semaines, une convention de mise à disposition spécifique précisant les modalités d'utilisation de ce local communal, avec les représentants du club de football communal « l'Avenir Toulonnais ». Ce document sera annexé alors par avenant à cette convention type fournie par les instances fédérales du football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'accepter la convention pour la mise à disposition des installations de football (terrains et équipements) auprès des instances fédérales et du club de football communal « l'Avenir Toulonnais ». M. le Maire est autorisé à signer cette convention et tout autre acte afférent à la mise en œuvre de celle-ci.

M. FAVIER a pris connaissance par la presse locale de la recherche de jeunes footballeurs pour les équipes de l'entente Toulonne – Fargues – Barsac et Preignac. Il s'interroge sur la répartition équitable des frais d'entretien des terrains et des équipements avec les autres communes. M. le Maire confirme la mise à disposition par les autres communes de leurs installations sportives notamment pour l'accueil des séniors, mais aussi des équipes de jeunes. Si le choix a été fait de développer les écoles de football à Toulonne, il existe un réel échange entre les 3 clubs. De fait, les communes de Fargues, Barsac et Preignac assurent la prise en charge également de frais de fonctionnement des installations sportives. M. RATEAU propose de diffuser aux élus le planning d'utilisation des terrains et des équipements convenu pour la saison en cours. M. BERRON questionne sur la mise en œuvre de cette convention avec les instances fédérales. M. le Maire répond que la mise à disposition des terrains peut être sollicitée par la Ligue ou le District de Football pour organiser des matchs particuliers ou officiels (ex : finale de Coupe du Sauternais). Pour M. LAMARQUE, il s'agit là d'une condition liée à la participation par leurs soins au financement des travaux.

M. RATEAU propose que soient élaborées des conventions avec l'ensemble des associations utilisant des locaux communaux.

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2021-TOUL-68 Les consorts FOSSIER vendent une maison d'habitation sise 40 bis rue de Millassot cadastrée section B 3967-3969 sur un terrain d'une superficie totale de 709 m² au prix de 220 000 €.

N° 2021-TOUL-69 Les consorts DUPRAT vendent un terrain sis 28 ter, rue Jean Cabos cadastré section B 3543-3545-3696-3699-3704 d'une superficie totale de 401 m² au prix de 40 000 €.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2 > Présentation rapport d'activité 2020 du SISS par M. FAVIER

M. le Maire invite M. FAVIER à présenter la synthèse de ce document. Le SISS participe en collaboration avec la région NOUVELLE AQUITAINE, ATHOS, Mission Sécurité routière, Conseil Départemental, ANATEEP, Agir... à la réflexion sur l'amélioration du transport des voyageurs et des solutions multimodales sur le plan de la sécurité, qualité et efficacité.

Ses ressources sont constituées du produit de la facturation des transports effectués. La participation des communes intervient sur l'ensemble de la flotte ainsi que des bâtiments et terrains. Elle est basée sur le nombre d'élèves transportés ainsi que sur le nombre d'habitants des 34 communes adhérentes, soit environ 40 000 habitants.

SISS TRANSPORT

Au 31 décembre 2020, le SISS transport possédait 23 véhicules de capacité de 5 à 63 places. Le kilométrage parcouru est de 171 923 Km (410 375 km en 2019 et 482 745 Km en 2018) pour une consommation de 56 638 litres de gazole (126 440 l en 2019) soit une moyenne de 32.94 /100 km soit environ 0.50l par personne.

Le comité syndical renouvelé lors des élections municipales en 2014 pour une durée de 6 ans. Il s'appuie sur une équipe de 25 collaborateurs dont 24 titulaires de la fonction publique et 1 contractuel (17 hommes et 8 femmes).

2272 élèves sont transportés par le « SISS organisateur de 2nd rang (AO2) » quotidiennement (2172 en 2019). Le « SISS transporteur » 1150 élèves transportés journalièrement (900 en 2019) sur :

- 7 circuits écoles élémentaires
- 19 pour les collèges et lycées
- 7 circuits pour la CdC Sud-Gironde pour les ALSH
- 2 conventions avec le lycée de La Tour blanche et l'établissement de formation agricole de Bazas pour les pensionnaires
- 1 circuit tous les mercredis midi vers l'ALSH de Castets-et-Castillon (RPI Bieujac / St Pardon de Conques)
- 485 transports spéciaux (1655 en 2019) club du 3^{ème} âge, sportifs, associations, comités d'entreprise, établissements scolaires

Projets 2021

- Suivre les évolutions imposées par la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui prévoit le transfert de la compétence mobilités des communes aux communautés de communes, ce qui implique une modification des statuts qui deviendrait un syndicat mixte formé de plusieurs CdC.
- Une réflexion engagée avec le SDEEG concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Dumès

SISS BÂTIMENTS

Les formations dispensées

- Attestation de Première Education à la Route : 18 écoles, 23 classes soit 508 élèves
- Formation à l'évacuation d'un autobus : aucune n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie de la COVID 19.
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1, aucune cette année, les formations n'étant autorisées qu'à partir de juin 2021

Projets 2021

La volonté est de relancer, suite au rapprochement avec l'union des sapeurs-pompiers de la Gironde, les formations PSC1. Des formations sont prévues pour les agents du SICTOM. Des formations APER (Attestation de Première Education à la Route) devraient reprendre leur rythme normal avec les élèves de CE 2.

Point sur la rentrée 2021/2022

Le transfert de compétence du Conseil Départemental à la Région, concernant les transports scolaires, a modifié le nombre de circuits qui étaient alloués au SISS. Le contrat passe à une durée de 4 ans. Jusqu'en 2022, le SISS, en tant qu'AO2, touchera 20,00€ par inscription. 47 circuits organisés dont 11 en tant que transporteur plus 1 sur Caudrot et 1 autre supplémentaire à cause d'effectif dépassant la capacité des autocars. Les tarifs varient de 30 à 150€ avec application du Quotient Familial sauf pour les non ayant droit et les moins de 3 Km. Pour ces derniers, le SISS prend en charge 816€, les familles s'acquittent donc de 195€.

Les inscriptions se font en ligne. Néanmoins le SISS reçoit des inscriptions des personnes n'ayant pas de matériel informatique ou ayant des difficultés à s'inscrire.

Concernant les transports de maternelles un accompagnateur est obligatoire (RPI). Il est à noter que les départements n'avaient pas les mêmes règles concernant les non ayant droit, la Région devrait harmoniser dans le futur la distance minimum à partir de laquelle les élèves peuvent prétendre au ramassage scolaire ainsi que l'âge des autocars destinés à leurs transports.

M. BALADE demande des précisions sur l'achat du gasoil par le SISS. M. FAVIER confirme que le carburant est acheté par le SISS après appel d'offres, puis revendu au SICTOM, à la CdC et au SIAFLT. M. le Maire félicite le SISS de cette politique visant à réduire les coûts d'achat du carburant pour les syndicats intercommunaux du langonnais. Il incite les élus syndicaux à réfléchir à regrouper les commandes, peut être au niveau départemental, pour développer les économies d'échelle sur les achats de carburants à l'avenir, à l'identique du groupement créé par le SDEEG pour l'achat d'énergies (électricité et gaz).

3 > Présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat d'intercommunal d'adduction d'eau potable Barsac-Preignac-Toulence (SIAEP BPT) par M. LAMARQUE

M. LAMARQUE synthétise les divers éléments du rapport annuel 2020 comme suit :

Volume prélevé sur le forage de Barsac : 476.612 m³
 Volume facturé : 310.650 m³
 Rendement du réseau : 65,18%.
 Nombre d'abonnés : 3 503
 dont : Barsac 1124 ; Preignac 1026 ; Toulence 1353
 La consommation annuelle moyenne par abonné est de 88,68 m³.

Tarifs :

- Partie fixe : 62,83 HT
- Partie variable :
 - > de 0 à 80 m³ : 0.70 HT ;
 - > Plus de 80 m³ : 1.37 HT

Compte administratif 2020

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	576.684,21 €	674.732,38 €	
Investissement	179.283,51 €	130.068,84 €	Solde d'exécution 2020 : 521.499,64 €

Ratios 2020

Charges de personnel : 39,50 % Annuités de la dette : 14,47 %

Qualité de l'eau :

Bilan bactériologique : 100 % des analyses effectuées sont conformes aux limites de qualité
 Bilan physico-chimique : 100 % des analyses sont conformes aux limites de qualité

Projets d'investissement 2021 :

- Remplacement de canalisations sur la commune de Preignac
- Achat d'un terrain sur la commune de Toulence
- Etude de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

M. BERRON demande s'il est indispensable de créer un deuxième forage d'eau potable. M. LAMARQUE, président du syndicat intercommunal de l'eau de Barsac-Preignac-Toulence, rappelle que le forage de Barsac fonctionne bien et alimente les 3500 abonnés à ce jour. Mais sa durée de vie est limitée à 50 ans. Le dernier diagnostic technique et sanitaire est conforme, mais il faut songer à le remplacer, d'où les études et les réflexions en cours pour sécuriser la ressource en eau du territoire.

4 > Présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat intercommunal d'assainissement Fargues-Langon-Toulence (SIA FLT) par M. LAMARQUE

M. LAMARQUE synthétise les divers éléments du rapport annuel 2020 comme suit :

Production de la station d'épuration :

Volume traité : 1.157.561 m³
 Volume facturé : 1.009.235 m³

dont SIA FLT 619.511 m³, SIA St-Macaire 211.492 m³, SIAEP Castets 94.087 m³ et Régie de Preignac 84.145 m³.

La différence est due aux entrées d'eau parasites (eau de pluie et eau souterraine). L'action pour réduire ces volumes se poursuit.

Nombre d'abonnés : 6 576
 dont 632 Fargues, 4628 Langon, 1316 Toulence.

Les tarifs :

- Partie fixe : 65,56 HT
- Partie variable : 0 à 40 m³ : 1.05 HT ;
 - de 41 à 150 m³ : 1.37 HT ;
 - Plus de 150 m³ : 2.20 HT

Pour une consommation moyenne de 120 m³, le tarif sera de 217,16 € HT soit 271,88 € TTC.

Compte administratif 2020

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.302.252 €	3.647.674 €
Investissement	1.121.144 €	1.037.389 €
Ensemble	3.423.396 €	4.685.063 €
Report	1.122.956 €	

M. LAMARQUE présente également un comparatif des prix du m³ d'eau potable et des frais d'assainissement collectif entre 37 communes situées à proximité dans le langonnais (chiffres extraits de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement), démontrant que les tarifs pratiqués par le SIAFLT sont parmi les plus bas des 37 communes voisines. M. BOUCAU souligne que les projets de travaux vont conduire à une augmentation des tarifs pour les abonnés. M. LAMARQUE acquiesce, rappelant qu'une augmentation anticipée et lissée du prix de ceux-ci a été réalisée depuis les 4 dernières années (+20%). De fait, dans les années à venir, la hausse restera modérée. Cela nécessitera de réaliser un emprunt de près de 2 millions sur 50 ans pour le syndicat. L'Agence de l'Eau subventionnera cette opération.

5 > Présentation du Compte rendu du dernier conseil d'école par M. BOUCAU

Présentation du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Vote du règlement du conseil d'école à l'unanimité

Elections des parents d'élèves au conseil d'école : Liste de 10 parents pour 11 titulaires (car 11 classes). 374 inscrits sur les listes, 167 votants soit 44,65% de participants.

Remerciements aux parents élus, de participer au fonctionnement de l'école.

Bilan de rentrée

258 élèves répartis en 11 classes. 6 élèves de plus que l'année dernière à la même période. Les enfants issus de la communauté des gens du voyage ont été absents toute l'année dernière pour la majeure partie d'entre eux. Cette année, certains sont revenus, il en manque à ce jour une dizaine.

Contexte sanitaire : niveau 1, vert pour le moment, plus de masque en classe pour les enfants et une cour qui retrouve vie.

Question des parents : pourquoi la structure cour élémentaire est-elle fermée ? La structure avait été fermée à cause du covid (désinfection après chaque enfant). Depuis peu, nous sommes repassés en vert et nous n'y avons simplement pas pensé. Mais si à la rentrée nous sommes encore en niveau 1, nous rouvrirons la structure. (Les CP ne peuvent y avoir accès qu'à partir de janvier : structure adaptée à partir de 6 ans).

Tests salivaires le jeudi 18 novembre si accord des familles. Deuxième fois. Cette fois, c'est uniquement pour les élèves.

Règlement intérieur

Changement des horaires. Nous laissons ces horaires décalés pour toute l'année scolaire dans la mesure où nous ne pouvons pas savoir comment le contexte sanitaire va évoluer. Vote pour le nouveau règlement intérieur à l'unanimité. Pour information, cette année pas de distribution à chaque enfant du règlement intérieur. Economie de papier. Mail envoyé aux familles avec accusé de réception dans le cahier de liaison avec règlement intérieur, charte laïcité, sensibilisation aux écrans.

Fonctionnement de l'école :

➤ Point sur les travaux

Les classes de Mme Santiago (à Toussaint) et Mme Jeanson (à Noël) seront entièrement repeintes pendant les vacances. Une nouvelle structure de jeu a été installée dans la cour de maternelle. Des plantations d'arbres sont prévues dans la cour maternelle et élémentaire. De la pelouse synthétique sera positionnée au pied des arbres.

Peintures de cour pour la maternelle réalisées pendant les vacances d'été.

Mise en place d'éclairages leds dans toute l'école (économies de 50% sur la consommation, économies aussi grâce aux chaudières à condensations installées il y a 2 ans).

Remerciement pour l'installation d'étagères dans classe Mme Ginestet + films solaire sur les vitres

➤ Budgets municipaux :

Mairie : achat de 12 tablettes, renouvellement de la classe numérique (livrée par la Poste) et rénovation du réseau commencée en juillet, il sera terminé aux vacances de Toussaint.

Ordinateurs mis à jour avec logiciel Microsoft.

Charriot pour jeux de cour commandé.

➤ Projet d'école : une partie sur la végétalisation de la cour.

➤ Sécurité à l'école :

PPMS (protocole de mise en sécurité) Attentats/Intrusion (fuite ou confinement) : un essai confinement a été réalisé. Explication PPMS Risques Majeurs avec exercice avant le 20 février et 2 exercices par an. Le premier a déjà été réalisé. Signaux et conduites différentes en fonction des protocoles. Les enfants ont les réflexes. Tout est efficace.

➤ Hygiène à l'école

- Ré explication cas d'absence / contexte. Ménage fait tous les jours + dispositif accru avec le changement au restaurant scolaire depuis lundi, retour au mode self. Les enfants passent toujours par

classe mais peuvent s'installer où ils veulent dans le réfectoire (plus de place nominative). Le pain continue d'être servi à table.

➤ Noël :

Gouter de Noël mardi 14 décembre

Repas de Noël le 16 décembre. Quelques places restantes pour venir bénévolement aider les enfants (inscription auprès de Laurence Douteau). Repas pour les adultes au complexe sportif.

Cinéma pour Noël : Les maternelles iront au cinéma de Cadillac (bus), le 10 décembre.

Projet "la glaneuse" lutte contre gaspillage (l'Auringleta).

➤ Coopérative scolaire

Peu de dépenses les 2 dernières années.

Photos scolaires : changement de photographe. Tout se passe par internet.

➤ Communication

Parents/Enseignants : Privilégier le cahier de liaison pour signaler un problème ou pour demander un rendez-vous avec l'enseignant (+ mail pour certaines classes). Signaler les absences sur la messagerie téléphonique.

Parents/Direction : Mme Brianceau est de permanence administrative, les lundis et mardis.

Ces règles simples de courtoisie s'appliquent à l'ensemble des personnels et doivent être, bien entendu, réciproques.

➤ Projets et vie de l'école

Aucun service civique cette année malheureusement.

Devoirs-faits 2 fois par semaine. Mmes Troupeau et Thenevin. Cycle 2 jusqu'à maintenant puis cycle 3 période suivante.

Reprise des APC avec l'accord des parents (1h par semaine).

Reprise de la bibliothèque (en discussion).

Classes élémentaires en réflexion

Actions et sorties pédagogiques : cette année, thème sur les arts.

2 classes CM : sortie de 3 jours à St Georges de Didonne en début d'année (découverte du milieu marin, port de Royan, activité char à voile, découverte du littoral et des falaises, activité pêche au crabe.

Projet très riche, avec des supports d'activités en classe. Bonne cohésion de groupe.

CM2 : piscine

CM2 : Sortie obligatoire sécurité routière : SISS

Piscine (mot explication IEB), besoin d'IEB (accompagnateurs formés) : nouvelle date de formation 2 décembre

Sensibilisation aux écrans : jeux vidéo + squid Game

Document envoyé à tous les parents par mail.

Parcours de l'élève

➤ Dispositifs d'aide (RASED, maître E, Psy solaire, maître EFIV)

Le Rased (réseau d'aide aux élèves en difficultés) intervient sur plusieurs écoles.

Mme Viard psychologue scolaire est rattachée à l'école de Toulence. Elle intervient sur 13 autres écoles du secteur pour donner une expertise à la demande des enseignants et auprès des élèves qui ont des dossiers MDPH.

Maître E : M. Massa : dominante pédagogique (cycle 2 et cycle 3). En attente du nombre d'heures.

Maitresse G : Mme Dumé : dominante comportementale, aider l'enfant à devenir élève (essentiellement maternelle)

Maitre EFIV : Benoit Coffin

➤ Péri-scolaire

Horaires : 7h30 à 8h45 et 16h30 à 18h15

En cas de retard, merci d'appeler le péri-scolaire :

Les activités péri-scolaires ont toutes repris à part le multisport : (brico, danse, sport, nature, musique, histoires fantastiques, arts plastiques, tennis, jeux de société, théâtre).

Pour tout retard, prévenir au 06 42 38 49 40 (même pour 5mn).

Système de SMS pour informer des activités à venir quand, les parents sont inscrits. Système qui sera poursuivi.

Récapitulatif sur tous les affichages du péri-scolaire.

Les animateurs restent à disposition pour toute question concernant le fonctionnement des activités.

Problème des affaires oubliées. Responsabiliser les enfants, écrire le nom sur les vêtements, aller le chercher le lendemain.

Possibilité de laisser des messages pour tous renseignements, inscriptions, à Laurence Douteau, rappel systématique.

➤ Des nouvelles de l'APE :

Nouveau bureau élu.

Réflexion sur les activités possibles (beaucoup d'idées nouvelles). A faire remonter et à discuter avec l'école.

Dates des prochains conseils d'école : 17 mars et 23 juin 2022

Mme Brianceau lève la séance à 20h15.

A l'issue de ce conseil d'école, l'ensemble des participants a partagé avec beaucoup de plaisir un apéritif offert par les parents.

6 > informations relatives à la dernière Commission Environnement de la CdC

M. le Maire indique que dans un contexte de transfert obligatoire des compétences Eau et assainissement à la CdC au 1^{er} janvier 2026, une première information générale a été apportée le 8 novembre dernier lors de la commission Environnement de la CdC, sur le cadre règlementaire applicable et les organisations en place sur le territoire.

Un tour d'horizon a été présenté aux élus, notamment aux nouveaux maires. La commission a acté l'opportunité de s'appuyer sur un bureau d'études à retenir au cours de l'année 2022, pour accompagner la CdC, en lien avec les communes et syndicats, dans ce contexte règlementaire mouvant. Une information régulière sera donnée en conseil municipal sur ce dossier.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la rencontre organisée Mercredi 24 novembre 2021 à 9h00 en Mairie avec M. CERQUEIRA, de Gironde Ressources (CD33) aux fins d'analyse de la situation financière de la commune et de projections.

M. le Maire confirme aux élus la vente à Gironde Habitat, ce 17 novembre chez Me LALANNE notaire, du terrain communal sis au 3 bis Rue de l'église au prix de vente de 90.000 € net.

M. le Maire indique que l'Espace culturel est sollicité le 3 décembre prochain, à l'occasion du tricentenaire de la Gendarmerie et de leur présence sur la commune de Langon. Ce sera peut-être l'occasion d'inaugurer les nouveaux locaux de la Gendarmerie.

M. RATEAU confirme que le loto du Téléthon aura bien lieu le samedi 4 décembre au soir, à 20h30, si les mesures sanitaires le permettent. Les commerçants et entreprises ont été sollicités pour la remise de dons.

Mme DESCLAUX rappelle l'organisation du prochain « Ciné familles » le 18 décembre à l'Espace Culturel avec la projection du film « Tous en scène ». Un atelier enfants – parents se déroulera de 14h à 17h autour d'une activité de modelage sur argile. Passe sanitaire et port du masque obligatoire.

M. BALADE rappelle l'organisation de la 4^e édition de la Fête de la récup', par le Sictom du Sud-Gironde ce samedi 27 novembre au hall polyvalent de Bazas. D'autre part, il confirme que le SICTOM a bien étudié une solution de recyclage pour les masques jetables, mais après analyse, ce projet s'avère trop onéreux et donc aucune suite ne sera donnée.

M. BOUCAU signale que malgré le retour au niveau 2 du protocole sanitaire (retour du port du masque pour les enfants élémentaires, remise en place d'un protocole sanitaire et hygiène renforcé), une classe de l'école a été fermée ce lundi, puis 2 le lendemain, une fratrie de 3 enfants testée positive. Réouverture prévue lundi, si pas d'autres cas positifs signalés depuis.

M. CHRETIEN relaie la demande des services de la CdC (multi-accueil, alsh) d'être informés sur la fermeture des classes pour une meilleure organisation de leur fonctionnement.

M. FAVIER rappelle que le dernier passage des déchets verts sera réalisé mardi 23 novembre. Il invite ensuite les élus à s'inscrire au repas de Noël organisé le 16 décembre (10 euros à payer par chèque à l'ordre du CGRE). M. le Maire signale la présence du Président du Conseil Départemental à cette occasion et l'organisation en suivant à l'Espace culturel de Toulonne, du comité de pilotage sur la démarche alimentaire avec Cap Solidaire.

Les prochains conseils municipaux seront organisés vendredis 17 décembre 2021 et 28 janvier 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux